



RÈGLEMENT # 234

MODIFIANT LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL DU PLAN D'URBANISME # 194

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de La Motte a adopté, le règlement 232 modifiant le règlement de zonage # 195 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter tout règlement de concordance dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme # 194 de la Municipalité de La Motte en concordance au règlement 232 de la Municipalité de La Motte ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une demande pour un projet de reconstruction de l'école primaire de La Motte faite par le Centre de service scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a offert au Centre de service Scolaire Harricana un terrain à titre gratuit pour la construction d'une nouvelle école afin de remplacer le bâtiment actuel, qui a été installé de façon temporaire suite à un incendie dans les années 1970;

CONSIDÉRANT QUE le terrain offert est situé dans une affectation Commerces et services;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation doit être modifiée pour une affectation publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 14 juin 2021 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même assemblée;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 12 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot, et unanimement résolu, d'adopter le présent règlement.

Article 1

Modification de la carte intitulée « les grandes affectations du sol secteur urbain plan 2/2 du Plan d'urbanisme # 194 est modifié en conséquence :

L'affectation ACS est changée pour l'affectation AP sur les lots 4 593 796, 4 593 418 et 4 593 797, situés sur le chemin St-Luc.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

ADOPTÉE

Signée séance tenante

Ce treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et un

Maire

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'adoption du règlement #234, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le treizième jour de juillet 2021.

Rachel Cossette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	2021-06-14
Projet de règlement adoptée le :	2021-06-14
Adoption :	2021-07-12
Confirmation de conformité de la MRC	2021-
Règlement publié le :	2021-07-13
Règlement en vigueur le :	2021-

RÈGEMENT # 234
ANNEXE « A »
MODIFICATION DE L'AFFECTATION

